

SÉNAT : UNE STRATÉGIE POUR LA SIMPLIFICATION DES NORMES



Le Sénat a fait de la simplification des normes un axe de sa stratégie d'action.

✓ **L'affirmation d'un principe protecteur des collectivités** : l'adoption, le 12 janvier 2016, d'une proposition de loi constitutionnelle. Elle fixe solennellement le double principe d'une évaluation préalable de toute mesure législative ou réglementaire créant ou aggravant une charge pour les collectivités et de la suppression de mesures représentant une charge équivalente ou d'une compensation financière.

✓ **Une action d'identification des normes réglementaires à simplifier** : adoption d'une résolution du Sénat. Elle demande au gouvernement de prendre un certain nombre de mesures réglementaires de simplification dans le domaine de l'urbanisme et la construction.

✓ **Une action de réforme par la loi : la création d'un groupe de travail de simplification** du droit de l'urbanisme et de la construction.

→ À l'initiative du président du Sénat, Gérard Larcher, avec les présidents Jean-Marie Bockel, président de la délégation aux collectivités territoriales, et Rémy Pointereau, premier vice-président chargé de la simplification, un groupe de travail intercommissions sur la simplification du droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction a été lancé en février 2016.

→ **Objectif : traduire dans les faits les résultats de la consultation des élus** réalisée à l'occasion du congrès des maires 2014. Près de 4 200 réponses ont été reçues qui ont démontré que les préoccupations essentielles des élus portaient d'abord sur un bloc de dispositions qui ralentissent, renchérissent, voire bloquent leurs projets de construction ou d'aménagement et **passer du constat des difficultés, des recommandations au gouvernement à la pratique** et à un texte de loi précis, engageant, innovant et transparent.

→ **Un choix stratégique : engager une action transpartisane au service des collectivités territoriales** et avoir une démarche en partenariat avec les commissions permanentes. Car la simplification des normes est un sujet à la fois essentiel et très technique qui exige de transcender les cloisonnements, les clivages et d'écarter les postures partisans.



Jean-Marie BOCKEL

Président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Le Sénat a confié, par une décision de son bureau du 12 novembre 2014, à la Délégation aux collectivités territoriales, la mission de simplifier les normes applicables à ces collectivités.

LE GROUPE DE TRAVAIL SIMPLIFICATION :



Rémy POINTEREAU

Vice-Président délégué, chargé de la simplification des normes
Président du groupe de travail



François CALVET

Rapporteur du groupe de travail



Marc DAUNIS

Rapporteur du groupe de travail

→ La composition du groupe de travail a été conçue de façon à **assurer la représentation de l'ensemble du Sénat** : 21 sénateurs, chaque commission permanente (hormis la commission des affaires étrangères), ainsi que la délégation aux entreprises, étant représentée par 2 membres *ès qualités*, le complément pour respecter la proportionnelle des groupes étant issu de la délégation aux collectivités territoriales (7 représentants). La désignation de ses deux rapporteurs MM. François Calvet (LR, Pyrénées-Orientales) et Marc Daunis (Soc, Alpes-Maritimes), tous deux membres de la commission des affaires économiques et appartenant respectivement à la majorité sénatoriale et à la majorité gouvernementale a témoigné fortement de **l'ancrage transpartisan du groupe**.

→ **Un travail intense** avec plus de 20 tables-rondes et auditions, à l'occasion desquelles plus de 100 personnalités issues d'une cinquantaine d'organismes ont été reçues, dont l'Association des maires de France (AMF). Le groupe de travail a surtout lancé une **consultation nationale** à destination des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux, des professionnels de l'urbanisme, de la construction, du patrimoine et de l'architecture et des citoyens. À sa clôture, elle avait reçu plus de 10 000 réponses. Ce succès a témoigné de la sensibilité des élus à la saturation des normes et d'une attente d'une action forte du Sénat.

→ **Des pistes de simplification** législative en matière notamment de :

- Contentieux de l'urbanisme
- Protection du patrimoine
- Documents d'urbanisme
- Accessibilité
- Dialogue État-collectivités

Elles feront l'objet d'une proposition de loi du Sénat qui sera validée par le groupe de travail simplification à la mi-juin et adoptée par la délégation aux collectivités territoriales pour la fin juin, pour un examen en séance publique à l'automne.

→ Les auditions des rapporteurs et la consultation nationale ont aussi permis d'identifier de **nombreuses pistes de simplification de nature réglementaire**. Ce sera l'occasion d'un travail en partenariat avec le conseil national d'évaluation des normes (CNEN) et avec le gouvernement.



Les chiffres clés du groupe de travail simplification



20

tables-rondes
et auditions



plus de 100
personnalités
entendues



plus de 10 000
réponses à
la consultation
nationale

Pour toute information sur la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation ou le Groupe de travail sur la simplification du droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction, consulter leurs pages Internet respectives :

<http://www.senat.fr/commission/decentralisation/>

http://www.senat.fr/commission/decentralisation/index/groupe_de_travail_simplification_droit_urbanisme.html